

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2009

L'Assemblée Générale extraordinaire est déclarée ouverte par le Président par intérim André ROGER à 20h15, le quorum étant atteint. Dans son allocution, il informe les membres présents de la démission de Raymond MORANT du poste de Président en date du 17.02.2009. Il propose avant toute chose de soumettre au vote le comité restreint qui a été mis en place lors de cette réunion.

## 1. Modification au sein du Comité

Le Président par intérim André ROGER donne lecture des membres sortants ne se représentant pas :

- KNAUS Jonathan
- KNAUS Jean
- HURTEZ Adeline
- OLLIVIER Adrien
- NODIN Jean-Paul
- NACHBAR Jean
- SCHMIDT Richard
- DIETRICH Robert (Démissionnaire)

Il remercie ces personnes pour le travail effectué jusqu'alors.

Le Président par intérim donne lecture des membres se présentant pour composer le nouveau comité ; chaque candidature est mise au vote.

Poste	Nom – Prénom	Vote		
		Pour	contre	abstention
Président	ROGER André	19	1	0
Vice-président	MORANT Raymond	19	1	0
Trésorier	KREBER Sabine	19	0	1
Secrétaire	KREBER Patrick	19	0	1
Assesseur	SCHNEIDER Xavier	19	0	1
Assesseur	SCHALK François	17	0	3

Le résultat des votes légitime la composition du nouveau comité et les personnes entrent de facto dans leurs fonctions respectives. Le Comité définitif est constitué. Le Président A. ROGER remercie les personnes présentées pour la confiance qui lui est témoignée.

## 2. Statuts

Le président ROGER passe en revue les articles des statuts en expliquant les changements effectués par rapport à l'ancienne version. Il demande que soit voté après chaque article. Le président explique à nouveau la raison pour laquelle il a réduit le nombre des personnes du comité de 15 à 6.

## 3. règlement interne

Le président ROGER explique le contenu du nouveau règlement interne. Sont à noter les modifications suivantes :

- catégorie de membres : il y aura 3 catégories de membres qui se composeront de la façon suivante :
  - membre actif : le membre s'oblige à fournir 8 heures de travaux d'intérêt généraux par année sportive et en contrepartie, sa cotisation sera fixée à 45 €.

- membre passif : le membre passif est exonéré des TIG mais devra s'acquitter d'une surcotisation de 35 €. Ceci amènera sa cotisation annuelle à 80 €.
- couple : fixée à 55€. Elle fonctionne sur le même principe que la cotisation individuelle au niveau des TIG

- Limite d'âge pour les TIG : une limite d'âge à été fixée au delà de laquelle le membre est dispensé de TIG. Cette limite est fixée à 65 ans. Les membres de moins de 18 ans sont également exemptés de TIG.
- Carte à puce : le principe de la carte à puces pour régler l'ouverture du stand est accepté. Les membres se verront attribuer des droits d'accès selon leur fonction au sein du club. Une caution de 10,- € sera demandée à chaque membre entrant en possession de la carte à puce.

Le nouveau règlement interne est mis au vote.

	Vote		
	Pour	contre	abstention
Nouveau Règlement interne	17	0	3

L'assemblée générale extraordinaire est close à 21h25. Le Président ROGER propose aux membres présents de prendre le verre de l'amitié accompagné de Kugelhopf.

08.06.2009  
Le Secrétaire  
P. Kreber



Le Président  
A. Roger

